

SAINT-CYPRIEN

16 - 17 avril 2022

CONGRES JACQUES FAVRE



BILAN ANNUEL

7^e

Congrès national en pays catalan



Organisation :

Association Radio Vallespir



Entente Radio Clubs et Indépendants

Association Nationale - 70b rue de Mulhouse - 68110 ILLZACH
erci.contact@gmail.com Tel : 03 89 45 49 07

PRESENTATION

- But et valeurs de l'ERCI FRANCE
- Commémoration Marins et SNSM (Capitainerie de Saint-Cyprien)
- Listing des personnalités et départements représentés
- Rapport moral de l'année
- Parole aux Vice-présidents
- Rapport juridique
- Compte rendu du travail associatif national
- Rapport moral 2021 et déroulement de l'exercice
- Bilan de l'ensemble des associations sur le plan national
- Bilan financier 2021
- Détail Compte de résultat
- Balance générale
- Élections des Représentants de l'ERCI
- Prévisionnel 2022
- Assemblée générale extraordinaire avec adoption du changement d'association en Ligue Nationale
- Les adresses email
- Le but
- Les Objectifs
- Registre des Associations et enregistrement
- Les Remerciements



Entente Radio Clubs et Indépendants

Association Nationale - 70b rue de Mulhouse - 68110 ILLZACH
erci.contact@gmail.com Tel : 03 89 45 49 07

BUT ET VALEUR DE L'ERCI

Bonjour à tous,

C'est dans un contexte sanitaire encore difficile que nous faisons notre Assemblée générale depuis la Commune de Saint Cyprien (66).

Je profite de cet instant de parole pour vous demander une petite minute de silence en mémoire de toutes les personnes disparues durant ces deux années écoulées.

Rappel des valeurs de l'association :

C'est le 8 novembre 2015 à Riom (63) que l'ERCI (Entente des Radios Club et Indépendants) a vu le jour. Association déposée au Tribunal de Mulhouse sous le N° 92 Folio 241 à but non lucratif régie par le droit local de 1908.

Elle regroupe au sein de l'ensemble de notre pays de nombreux opérateurs radio de tous types : Amateurs de radio- communication, DX, SWL, Radioamateurs, radio clubs et Signaleurs radio.

L'association a pour but : De regrouper les amateurs de radiocommunication, radioamateurs et radio-clubs utilisateurs de la radiocommunication en France et à l'étranger.

D'apporter aux amateurs de radiocommunication, radioamateurs et radio-clubs (adhérents ERCI), des services d'information et de défense dans le cadre de l'exploitation de leur hobby.

De créer et former une chaîne d'entraide et de solidarité entre tous les amateurs de radiocommunication, radioamateurs, radio-clubs et associations membres partenaires.

D'entrer en relation avec les administrations françaises, Européennes ou Internationales concernées, afin de participer à la mise en place de la meilleure réglementation relative à leurs activités d'amateurs de radiocommunication et de radioamateurs et de trouver une solution favorable à toutes les questions qui peuvent concerner les amateurs de radiocommunication en général.

D'organiser et de mettre en place l'aide ou l'entraide, en remontée d'information lors d'actions menées dans le cadre de la gestion de l'urgence et de crises de sécurité civile, dans l'encadrement de manifestation et le cas échéant en partenariat avec d'autres organisations par le soutien technique et méthodique en radiocommunication citoyenne auprès des pouvoirs publics.

Pour des besoins techniques, l'évolution de l'ERCI pourra engendrer l'ouverture d'un radio club sous la tutelle d'un radioamateur référent enregistré à l'Agence Nationale des Fréquences Radioamateurs (ANFR).

De faire vivre le monde de la radiocommunication de loisirs de tous horizons.

L'harmonisation de toutes les associations affiliées à l'ERCI.

Elle s'interdit de prendre part à toutes activités à caractère politique, confessionnel ou commercial.

Et j'ai l'honneur, aujourd'hui de vous présenter le bilan de l'année 2021.



Entente Radio Clubs et Indépendants

Association Nationale - 70b rue de Mulhouse - 68110 ILLZACH
erci.contact@gmail.com Tel : 03 89 45 49 07

Samedi 16 avril 2022
Commémoration au monument
aux morts Capitainerie de
Saint - Cyprien Plage En
présence de la SNSM.

1. Ainsi que les représentants de l'OCDPC et de l'ERCI France accompagnés de leurs drapeaux commémoratifs.



C'est de la stèle des marins morts en mer de la Capitainerie du port de Saint-Cyprien, que nous avons souhaité faire une commémoration avec dépôt de gerbes en mémoire à tous ceux partis trop tôt.

C'est ici, devant cette stèle des marins morts en mer, que je pense à toutes ces familles endeuillées par la perte d'un être cher.

Je pense aussi à tous ces marins de la SNSM partis pour les secourir et qui ont perdu leur vie.

Je ne peux parler de tout ça sans me rappeler du film « Si tous les gars du monde » qui relie une fois de plus les gens entre eux. Cette relation humaine qui apporte un lien et une sécurité grâce au monde de la radiocommunication.

Combien de fois le monde de la radiocommunication a permis de mettre toutes sortes de personnes venues d'horizons différents en liaison, sur un appel à la solidarité nationale ou mondiale suite à une catastrophe.

C'est pour cela que nous souhaitons être là aujourd'hui, pour remercier tous ses gars du monde, qu'ils soient marins, secouristes, sauveteurs ou amateurs de radiocommunication.



Entente Radio Clubs et Indépendants

Le Président remercie l'ensemble du comité d'avoir préparé cette assemblée générale par visioconférence afin que vous puissiez participer à cette dernière.

RAPPORT AVEC L'ENVIRONNEMENT:

Les personnes présentes ou représentés:

- Monsieur Alain PANQUET (Président de l'association CAR 13)
- Monsieur Philippe RIALLAND (Président de l'association AES 13)
- Monsieur Michel MORET (Président de l'association RCC 23)
- Monsieur Jacques ALLARD (Président de l'association FCBA 33)
- Monsieur Yoan CHARPENTIER (Président de l'association ARPV 35)
- Monsieur Xavier JUBERT (Président de l'association STA 37)
- Monsieur Michel LEVERNEY (Président de l'association LSKGP 38)
- Monsieur Alain PASCAUD (Président de l'association ARSE 44)
- Monsieur David CHAMBERLIN (Président de l'association SENS 44)
- Monsieur Franck PASCAUD (Président de l'association SRO 44)
- Monsieur Jacky MICHEL (Président de l'association Les Signaleurs 49)
- Monsieur Joël CZERNIC (Président des KM 57)
- Monsieur Marc BLOMME (Président de l'ARV 66)
- Monsieur Jean Pierre HERTZOG (Vice-président du STAR 68)
- Monsieur Pascal LAIR (Président de l'association PCA 86)
- Monsieur Manuel GONCALVES (Président de l'association TW 89)
- Monsieur Norbert HEYDEL (Président de l'ERCI France)

Organisme représenté:

- Monsieur Romain GRAU (Député des Pyrénées Orientales - Excusé)
- Deux représentants de la SNSM de Saint Cyprien
- Monsieur Pierre GONZALEZ (Président de l'OCDPC)
- Monsieur Patrick GAUCHOT (Président de l'ANPDSB)
- Madame Alexandra COHEN (Vice-présidente de l'ANPDSB)
- Monsieur David CASANOVA (Vice-président de l'ANPDSB)
- Madame Françoise BERNALES
- Madame Françoise DUPONT - LARDY
- Monsieur Andréas SAMALTAMOS (Président Radio Sans Frontières - Grèce)
- Monsieur Jean Paul SAILLE (Président du REF 83/04)

Personnalités présentes:

- Monsieur Pascal BRILOT (Responsable juridique)
- Madame Monique MEUNIER (Responsable humanitaire)

Départements représentés: 25

03, 11, 13, 23, 27, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 42, 44, 49, 51, 56, 57, 65, 66, 68, 83, 84, 85, 86, 89.



Entente Radio Clubs et Indépendants

Rapport moral du Président

ENTREE DU DRAPEAU DE L'ERCI.

Pour commencer, je demanderai une minute de silence pour toutes les personnes qui nous ont quitté durant cette période des deux ans de confinement.

Mes remerciements vont à la Municipalité de St Cyprien et à l'ensemble du groupe des ARV de nous recevoir dans cette magnifique salle et des nombreuses heures de réunions, qui n'ont pas toujours été des plus cool pour préparer ce week-end.

2021 a été une année encore difficile pour certaines associations et pas des plus fleurissantes pour les autres. Il suffira d'analyser les chiffres lors des assises nationales demain dimanche.

Votre comité a été sur tous les fronts pour essayer de faire avancer plusieurs dossiers et je tiens encore à les en remercier. Ces dossiers ont été envoyés vers nos élus gouvernementaux et relayés par de nombreux Députés, Sénateurs. Malheureusement à mon goût, pas assez venus des autres départements. N'oubliez pas, c'est tous ensemble que nous devons y arriver.

Les Députés et Sénateurs alsaciens sont très gentil, mais à force de les mettre sous pression constamment, nous risquons au fur et à mesure de les perdre. Il ne faut pas oublier que grâce à eux, nous sommes reconnu comme étant le regroupement national numéro 1 en France. Je le rappelle à chaque info trimestrielle, c'est tous ensemble que nous devons travailler. Et c'est comme cela que nous arriverons à obtenir ce que nous espérons et recherchons : La reconnaissance des actions que nous menons tous les week-ends du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest de notre Pays.

Même si cette période de pandémie nous a tous privé de beaucoup de chose tels que les contacts en présentiel, des rappels de fonctionnement et j'en oublie (volontairement), je tiens à vous rappeler que ce n'est pas normal qu'en fin d'année, je doive vous solliciter pour obtenir le résultats de vos actions d'assistance. Cela nous permet de rendre des comptes aux Ministères concernés et cela ne vous prend que quelques minutes après chaque assistance et évite de m'en faire perdre, et je ne vous cache pas que mon temps est de plus en plus précieux.

Même si le chemin devient plus propice pour l'ERCI ces derniers temps, nous avons en interne encore quelques étapes à franchir. Notre but est de vous faire grandir et reconnaître. Mais sans vous, autant uriner contre un mur, le résultat sera le même.

Je ne remercierai jamais assez la complicité qu'il y a avec l'ensemble du bureau directeur et moi même pour l'excellent travail fourni durant cette année 2021. Nous ne devons pas nous laisser aller et se reposer sur ce que nous avons déjà acquis. Ce serait ne pas croire à ce que l'on fait et ce que nous souhaitons mettre en place, même si fin 2021 nous avons rencontré quelques soucis avec notre conseiller technique, même si notre dossier oh combien important à nos yeux était sur le point de toucher à sa fin et qu'il aurait pu équiper la totalité des associations de signaleurs en matériels aux normes de l'ANFR sur une double fréquence numérique (une locale et une nationale) nous a forcé de modifier son chemin.

Nous avons décidé, avec une grosse partie de votre bureau national, que cette après midi vous serait réservé. C'est vous qui allez nous donner les directives. Cela évitera à l'ensemble du bureau de courir dans tous les sens sans en savoir la direction.

Je terminerais mon rapport moral en vous posant juste une question. Qu'aviez-vous avant 2015 ?

Nous avançons, il va falloir encore et encore partager nos connaissances, apporter nos soutiens afin que tous puissiez grandir et être reconnus pour ce que vous apportez à notre Pays.

Merci à tous



Entente Radio Clubs et Indépendants

Après la minute de silence en mémoire à nos Amis disparus durant cette période de confinement, le président reprend la parole pour remercier l'association co-organisatrice et ses membres.

Il fait un rapport moral de l'année écoulée donnant des directives du regroupement national dans les mois et années à venir.

Il donne la parole à M. Xavier JUBERT (vice-président chargé des associations de signaleurs).

Tout d'abord je voudrais attirer votre attention sur le fait que je suis admiratif et sensible sur la fonction que représente le Président d'association. Vous n'êtes pas sans savoir que cette fonction apporte d'énormes responsabilités, et encore plus en cette période de restrictions dues à la COVID-19. Il n'a pas toujours été simple de faire comprendre à certains que la COVID et ses restrictions nous faisaient prendre des risques considérables. Le distanciel devait impérativement s'imposer au présentiel. Les regroupements ou les séquences à caractère convivial étaient à proscrire, l'application du protocole national est préconisée et relève des dispositions du droit commun. Il a donc été plus sage pour le collectif de ne rien faire pendant cette période, même si on a dû faire abstraction d'une manne financière. Ces années où la Covid a pris racine ont démontré qu'il est normalement inné d'apprendre de ses impairs, prendre du recul, analyser vos réseaux sociaux pour voir vos actions de travail, puisque nous n'étions pas sur place. Notre développement n'est qu'une suite de maladresses, imprécisions et bêtises à corriger. Une erreur mal appréhendée est vouée à se répéter indéfiniment. Finalement, grandir revient à comprendre et intégrer nos erreurs.

Nous devons prendre le temps d'observer nos photos avant de les publier sur ce monde virtuel, triste vecteur de haine que sont les réseaux sociaux, d'avoir des tenues vestimentaires représentatives de l'entente nationale gilet jaune et bleu agréé par le ministère suite à ses années de révolte d'utilisation d'emblème du gilet jaune, mais aussi de votre entité locale, car c'est votre support gratuit de publicité, votre image de marque et compétence dans vos actions de prestation de signaleurs bénévoles. Ne soyez pas par votre prestance en tenues de cow-boys, de clowns de cirque, ou la copie de profession public ou privé, qui peut être mal interprétée par un public lambda et vecteur de sanctions au Code civil ou pénal.

Nous devons aussi nous interroger sur le fait de savoir si l'on connaît bien cette réglementation du sport que nous sommes en train d'encadrer : les règlements sportifs ont été mis sur vos drives respectifs. Et nous travaillerons en 2022 pour maîtriser ses règlements.

Enfin, même si je ne suis pas d'un naturel à faire des grands discours en public, je tenais quand même à préciser que la fonction de vice-président en charge des associations et des assistances qui m'a été attribuée il y a un an, et grâce aussi à votre collaboration, j'ai pu m'ouvrir un peu plus et découvrir des choses sur le monde associatif dont j'ignorais, pour certaines, l'existence. Je vais prendre pour exemple la première fois où Pascal m'a présenté la comptabilité analytique, cela était pour moi du chinois. Mais à force de travailler avec cet outil et avec l'appui de Pascal, je peux vous dire qu'il faut juste se lancer et ne pas hésiter à demander conseil. Finalement, on s'aperçoit que c'est simple, je vous invite à essayer de vous y mettre.

On peut apprendre par le travail, par le jeu et le loisir, par la vie quotidienne ou les événements exceptionnels qui traversent notre vie, c'est-à-dire, tout au long de la vie. Mais, le fait de rentrer dans le comité ERCI m'a appris beaucoup de choses qui m'ont fait grandir associativement et m'a permis de prendre confiance en moi, car j'étais bien encadré par des personnes qui transmettent leurs savoirs.

Je tenais ici, devant vous, à remercier Norbert et Pascal qui m'ont fait découvrir et rappeler le respect de notre nation et qui m'ont mis des étoiles dans les yeux lors de notre déplacement à Paris OPEX le 19 juillet dernier, où j'ai rencontré des personnes exceptionnelles et dont je garderai d'énormes souvenirs. Même s'il a fait très chaud et que j'ai mouillé la chemise, j'ai été très fier d'en être le porte-drapeau à cette occasion.

Une expérience nouvelle pour moi que je souhaite renouveler, porter un drapeau sous l'arc de triomphe est l'une des choses que je n'oublierai jamais, encore plus, la confiance que Norbert et Pascal m'ont donné à expliquer ce que représente ce drapeau aux autorités présentes,

investissez-vous dans cette entente vous y serez soutenu et encadré, Merci Norbert, merci Pascal, merci à toute l'équipe.

La parole est donnée à M. Pascal BRILOT (responsable juridique) pour son bilan juridique annuel.



Entente Radio Clubs et Indépendants

Rapport du service juridique pour l'exercice

C'est en étroite collaboration avec votre Président que je me fais le porte-parole du bilan 2021.

L'association dite Entente des Radio Clubs et Indépendants, fondée le 07/11/2015, a voulu dès ses premières heures mettre en place un responsable au service juridique. Et j'ai l'honneur aujourd'hui de vous présenter son 6ème bilan de travail lié à l'exercice 2021.

Le bénévolat est un don de soi, l'art de la gratuité du cœur, du geste et du temps. Il ne connaît d'autre principe que le besoin de l'autre, pour percevoir avec lui et trouver ensemble les solutions nécessaires. Il lui arrive régulièrement de courir, manquer de temps, de manger sur le pouce, pour son engagement. Pour faire avancer les choses, il rencontre des gens intéressants, ces mille contacts enrichissants, qui apportent leur contribution et deviennent bâtisseurs d'une entraide plus juste et équitable. Tout le monde peut accomplir de grandes choses, pas besoin d'un diplôme. Vous connaissez, comme moi, des gens qui donnent, de l'argent, de leur temps, de leurs biens, ce n'est souvent presque rien, mais c'est toujours immense pour ceux qui le reçoivent. Mais comme moi, et qui peut être désagréable, vous connaissez la critique, celle qui est nécessaire et celle qui, comme la douleur du corps humain, attire l'attention de ce qui ne va pas, celle qui est la puissance des impuissants.

Oui, vous la connaissez car vous en êtes les acteurs directs ou indirects, de cette critique qui parasite le monde associatif et de la société à bien des égards, la tâche de la critique est aisée. Mais l'amère vérité, qu'il faut bien regarder en face, c'est que dans le grand ordre des choses, le mets le plus médiocre a sans doute plus de valeur.

Les reflets du passé vous baignent de nostalgie, ce souvenir qu'hier vous avez vécu de belles heures des années 80, tandis que les louanges pour demain ne sont pas avérées même si l'on s'en approche de jour en jour.

Regarder bien comme la société est devenue, alors que depuis l'épidémie de coronavirus, il est de coutume d'accompagner le mot « COVID » par le masculin, l'académie française, gardienne sourcilieuse du bon usage de la langue française, recommande d'utiliser le mot Covid au féminin. Les académiciens sont certainement dans leur rôle en rappelant une règle simple de grammaire. Où est la déontologie d'un vice-président de club sous prétexte d'amitié avec l'organisateur, à influencer d'autre membre du club et d'autre association pour couvrir en tant que signaleurs cette épreuve et, plus grave, sans qu'une convention ne soit signée, donc aucune couverture d'assurance possible en cas de sinistre ou autre, et plus grave encore, passe sur la décision du président, seule personne responsable des faits et agissement de ses membres. De plus, sur les réseaux sociaux, nous constatons l'incivilité de ses acteurs car aucune distanciation n'est constaté et pas de masque de protection à par une ou deux exceptions. Ce vice-président orgueilleux qui avait sûrement quelque chose à perdre, je dis bien avait car cette COVID a eu sa vie, et une vie ne doit pas se perdre par une stupidité ou par influence. Quatre ans, c'est la durée de gestion d'un dossier, je ne rentrerais pas dans la chronologie vu sa complexité et vu aussi le nombre d'intervenant. Mais en date du 3 août 2021, la Direction générale des Finances publiques, service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal, nous a fait parvenir une réponse ministérielle, qui confirme que la mission de sécurisation répond à une finalité sociale et rentre en application de l'aide fiscale motivée au regard de la loi, cette finalité sociale doit être leur principal objet. Ainsi, les associations affiliées à l'Entente Radio Clubs et Indépendants, qui satisfont aux conditions prévues par la loi et par la sous délégation de contrôle de l'Entente Radio Clubs et Indépendants, pourront émettre des reçus fiscaux. En clair, pour les non initiés, cela veut dire que les associations affiliées à l'ERCI sont reconnues d'intérêt générale après avoir remplie les conditions administrative et juridique. Et, là encore, vous y mettez force et certitude dans la critique à ne pas vouloir faire comme le ministre demande car vous êtes sûr d'avoir le droit. Que dire du dossier du réseau national, en attendant d'avoir le financement.

On vous donne une fréquence nationale que vous pouvez utiliser, on vous demande juste d'avoir un N° Siret pour être en conformité d'utilisation de cette fréquence et oui, je vous le dis, là encore, les critiques fusent. Que dire de l'éthique de ce club, celui-là ou l'huissier tape un jour à la porte pour récupérer les voitures du club, bramer l'aide de l'ERCI, l'implorant de lui apporter une solution, ce que nous avons fait malgré leur gestion non responsable, non associatif. Oui, on l'a sortie de cette situation. Vous ici, vous, avez-vous des nouvelles de ce club qui se vantait avant cette pandémie ? Car nous, non.

La nature du bénévolat semble avoir profondément changé en l'espace d'une pandémie, on est passé à une forme privilégiée de la réalisation de soi avec l'avènement d'un individualisme relationnel.

S'épanouir en prenant du plaisir tout en étant efficace, vivre pleinement une passion tout en étant utile et avoir l'aptitude à s'adapter au contexte social révélant des compétences de fait, favorisant la possibilité d'en acquérir de nouvelles, développer une sociabilité, savoir s'organiser, prendre des responsabilités, on doit retrouver ce sacerdoce.

Cette année a été encore très difficile dans la gestion du comité national, notre Président et les membres du bureau ont donné leur temps sans compter pour l'avenir, ils ont travaillé en produisant une identification collective, là où vous, les clubs, avez produit l'identification de l'individualisme, vous avez été ultracrépidarianisme(*) envers nous.

De nos jours, cet affranchissement de l'individualisme que vous avez fait à l'égard du collectif n'est pas constructif d'un avenir. En conclusion de cette année, les clubs qui ont eu une gestion d'équilibre et de réserve financière se portent bien, ceux qui ont une gestion de cours terme ont des difficultés financières et l'ERCI les aide, ceux qui avaient une gestion au jour le jour peuvent écrire l'épistate :

« Tout malin est ignorant qui s'abuse, lion se voit et use de sa force, pas un virus qui joue avec les statistiques de vie ou de mort ».

(*) Désigne la tendance de certaines personnes à s'exprimer sur des sujets qu'elles ne connaissent pas.



Entente Radio Clubs et Indépendants

Analyse des avancées du samedi 16 avril 2022.

Une fois le bilan des uns et des autres fait, nous proposons à l'assemblée de poser toutes les questions qu'ils ont en attente.

La première des questions touche principalement les avancées concernant le matériel prévu d'un budget d'investissement en association avec le Ministère de l'Intérieur.

Le président explique que de nombreux courriers ont été effectués et que le dossier concernant l'investissement de matériel aux normes vis-à-vis de l'ANFR avait été transmis au Préfet interministériel afin qu'il puisse apporter l'aboutissement de ce long travail.

Il est dommageable que, moins d'un mois avant les élections présidentielles, nous avons reçu un courrier du Ministère de l'Intérieur nous disant que cela n'était pas de son ressort mais de celui d'un autre ministère. Réponse qui, je ne vous le cache pas, m'a fait bondir. Surtout lorsque l'on est en discussion avec ce même ministère depuis près de deux années pour ce dossier. Nous ne pouvons qu'attendre le résultat des présidentielles afin de relancer ledit dossier.

Concernant le fournisseur dudit matériel, nous nous sommes séparés de lui car nous sentions qu'il avait rejoint le regroupement national dans un intérêt financier et non dans un intérêt général. En preuve, lorsque j'ai senti une pression de ce Monsieur concernant la validation de la commande globale, j'ai préféré encore et encore faire une étude de marché auprès d'autres fournisseurs de ce même matériel avec les mêmes conditions SAV, gestion des fréquences etc...

Le résultat a été éloquent avec une différence de plusieurs milliers d'euros en plus pour l'ex-responsable technique. Là, j'ai tout de suite senti le profit d'intérêt et j'ai préféré me séparer de ce Monsieur.

Idem pour la gestion des fréquences locales et nationales ou il nous annonçait une facture d'environ 280€ et qu'en réalité, nous avons dû payer la somme de 679 €.

Une question émanant de plusieurs clubs faisant des assistances en commun ; comment se passe le côté assurance. Le responsable juridique, accompagné du président, ont répondu à cette question avec beaucoup de clarté et reprenant ce qu'il a toujours été dit : nous sommes attachés à l'assurance de l'organisateur de manifestations grand public. Ce n'est pas à nous de prendre la responsabilité d'une organisation qui n'est pas la nôtre. Assurez-vous que vous êtes pris en charge par l'organisateur à chaque manifestation. Il en va de votre sécurité et celle de vos membres.

Le président rajoute qu'en aucun cas, il ne pourra assurer une association qui a quitté le regroupement national mais qui voudrait bénéficier de celle-ci pour aider un club faisant parti de l'ERCI. Idem dans l'autre sens, ou un club ERCI sera demandé par un autre club ne faisant pas parti de l'ERCI. Que ce dernier s'assure que le club demandeur possède bien une assurance pour les signaleurs supplémentaires demandés.

Une question émanant des amateurs de radiocommunication dite longues distances a été formulée, demandant ce que l'ERCI proposait à ces personnes. Le président répond que l'ERCI propose :

- Une cotisation de 10 € par membre y compris les indépendants (assurance comprise)
- Un membre – un vote (on appelle cela, la démocratie)
- Un compte rendu d'assemblée générale en ligne depuis sa naissance avec sa comptabilité
- Une Boîte Postale, sachant que cette dernière coût 118 € à l'année.
- Une réexpédition de vos cartes dites QSL vers chez vous régulièrement
- Nous vous mettons un drive, pour votre association, à votre disposition avec toutes les nouveautés : lois, décrets, agréments, gestion humaine et assistances etc.
- Deux fréquences locales – 2 fréquences nationales, et ce gratuitement, payé entièrement par votre regroupement national.
- L'organisation d'un contest DX annuel
- La participation à l'achat de cartes dites de confirmation de contacts.



Entente Radio Clubs et Indépendants

- A votre disposition pour tout renseignement chaque jour de 18.30 à 20.30 sur un salon spécial.

<https://meet.jit.si/ERCIEUROPE>

- La possibilité d'adopter des statuts types afin d'être reconnu et subventionnable.
- Une protection et un service juridique.
- Une boîte postale pour nos amis DX'eurs (c'est quand même plus de 120 € d'économie annuellement)
- Un journal d'informations (régulier)
- La possibilité pour certains adhérents de passer sa licence RA
- Une information de vos assistances ou activations en temps réel sur le site de l'ERCI, retransmit sur Facebook, blog ERCI-France, Twitter, la Planète CB Francophone et automatiquement corrigé et mis en page
- Un lien entre vous et nous pour apport d'assistances suivant les demandes.
- Un lien entre votre site et le nôtre - Partager c'est exister
- Une réunion publique tous les mois, ou sont débattus toutes les questions que vous poser. (Sans langue de bois)

Faisons un point sur vos éventuelles économies en nous rejoignant :

Une cotisation à **10 €** / membre - sur une association de 20 membres, économie de 40 € (soit 2 € par membre en comparaison avec certaines fédérations. Plus de 10 € pour un membre indépendant).

Une assurance haut de gamme (plus besoin d'une assurance annexe) (économie d'environ 250 €) 4 fréquences de radiocommunication (minimum 560 €)

Gratuité de la SACEM – SPRE etc... (environ 350 €)

Boîte postale (120 €), renvoi des courriers à la charge de l'ERCI

Faites déjà le point : nous avoisinons déjà les 1000 € d'économie annuelle.

Sans oublier qu'étant reconnu d'intérêt général, vous recevrez en retour de votre adhésion un reçu fiscal que vous pourrez défiscaliser de vos impôts.

- La dernière question vient d'une question posée lors de la dernière réunion publique en visioconférence en mars dernier ou le président a répondu que cette dernière relevait d'un point débattu lors de l'assemblée générale. La question était : comment voyez-vous l'avenir du regroupement national et comment pouvons-nous espérer grandir.

La réponse est faite entre le président et le responsable juridique en association d'un cabinet d'avocats mulhousien.

Nous prévoyons de vous proposer une modification de l'appellation de notre regroupement national en adoptant le fonctionnement d'une LIGUE NATIONALE. Voyant que nous sommes de plus en plus confronté à discuter avec différents ministères, nous arriverons, tôt ou tard, à nous retrouver bloqué par une éventuelle réponse du style : « mettez-vous d'accord entre vous et les deux autres groupes et on discutera après, réponse que l'on nous a déjà faites, il y a quelques années ».

Voyant l'immobilisme des deux autres groupes, il nous faut aller de l'avant en prenant les choses en mains.

Nous provoquerons une assemblée générale extraordinaire dès demain pour en accepter son fonctionnement et sa mise en place.

Cette AGE se fera après le bilan de l'année 2021.

Une distribution de nouveaux statuts est faite afin que chaque association puisse étudier et analyser ces derniers avant l'AGE.

Fin de l'après midi de travail : 18.00



ASSEMBLEE GENERALE 2021

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Mon rapport moral risque d'être court et direct mais je reste convaincu qu'il arrive un moment où il faut aller de l'avant sans perdre de temps. Ne jamais oublier que le temps perdu ne se rattrape jamais.

Voilà deux ans que nous sommes privés de toute liberté. Liberté principalement de présentiel dans le monde associatif, racine primaire du bénévolat, qui, il ne faut pas le négliger, permet aux divers gouvernements de faire aussi bien une économie loin d'être négligeable, sur le plan financier, sans compter l'apport humain sur des centaines de manifestations annuelles améliorant la cohésion sociale.

Très grave de vivre des périodes comme celles que nous avons passées, qui, au lieu de rassembler les gens, les a divisés. En preuve lorsque l'on regarde les réseaux sociaux par exemple, nous nous rendons compte de l'agressivité, du mal-être des gens lorsqu'on les voit se détruire sur une simple phrase et que, par la suite, après avoir craché leur venin, les trois quarts reviennent sur leur position sous couvert qu'ils n'avaient pas tous les éléments. Mais en attendant, le mal est fait. On privilégie l'égoïsme et l'intolérance à la recherche d'information et à la sagesse de prendre du recul, pour éventuellement contre-attaquer par des éléments sûrs et non discutables.

Lorsque notre rôle de membre d'un comité est d'aider, que l'on apporte des solutions concrètes en ayant donné plus de 350 heures de travail, évitant à une association une condamnation, ou faire un emprunt de 10.000 € pour se sortir de la m... que la période sanitaire les a plongés et qu'en remerciement, on vous crache dans le dos, emmenant avec eux une autre association, tel est le remerciement que l'on peut prétendre et je ne parlais pas d'un achat relativement cher d'une association ERCI à cette même association pour les aider financièrement, dont la livraison n'a toujours pas été faite et ce depuis 3 ans et que le secrétaire refuse de faire.

Alors oui ça fait mal de voir les heures données pour un tel retour. Après je le dis souvent, soyons patients, la roue tourne même si des fois, on a l'impression qu'elle le fait lentement.

Dans ce bilan, je ne peux oublier l'investissement humain et financier que Pascal et moi-même avons assumé pour l'organisation et l'assistance de la marche ANVOSGFE, Epinal - Paris en juillet dernier et ce en totalité. Assistance ou notre ami Xavier est venu nous rejoindre à Paris au monument OPEX puis à l'Arc de Triomphe pour marquer la fin de ce périple de plusieurs jours. Une fois encore, heureusement que nous avons fait appel à une connaissance Mulhousienne pour participer financièrement à tous ces frais. Oui, cette manifestation nous a permis de faire de très nombreuses connaissances dans le monde de nos élus nationaux.

Prenons Jocelyne GUIDEZ (sénatrice de l'Essonne), qui nous a reçu en septembre dernier au Sénat, Lætitia SAINT PAUL (Vice-présidente de l'assemblée nationale), qui a fait une lettre ouverte sur la situation des signaleurs radio à M. le Ministre de l'Intérieur à l'assemblée nationale.

Mais il est vrai qu'à ce jour, les 5 dossiers auprès de différents ministères, dont un qui nous tenait à cœur, ne serait-ce que le dossier d'investissement à la relance de notre mode sécuritaire de communication à hauteur de 170.000 €.

18 mois pour traiter et essayer de faire avancer un dossier qui a été accepté dans un premier temps, pour qu'à quelques semaines des élections présidentielles, notre Ministre de tutelle nous renvoie un courrier nous disant, c'est pas moi, c'est à l'autre ministère de s'en occuper. Désolé de ma franchise, mais cela frôle l'amateurisme pour ne pas être méchant. Une petite impression de me retrouver à l'école maternelle entendant un gosse dire c'est pas moi madame, c'est lui...

Imaginez-vous sur une manifestation grand public apportant votre concours sécuritaire et qu'à un moment des plus graves, vous disiez, c'est pas moi, c'est l'autre. Cela découlerait sur de graves conséquences.

Ces conséquences sont tout aussi graves, car si on analyse la situation dans laquelle nous sommes tous, lors de certaines grandes manifestations, les préfets demandent des signaleurs pour sécuriser cette manifestation, nous sommes tous bénévoles et nous n'avons pas les reins assez solides pour investir des milliers d'euros pour apporter un élément sécuritaire à la hauteur de ce que les organisateurs peuvent prétendre, en investissant dans des matériels de radiocommunication. De ce fait, nous achetons ce qui est à la hauteur de nos finances, nous mettant nous-même hors loi vis-à-vis de l'ANFR. En clair, si nous n'arrivons pas à obtenir des aides, c'est un peu le serpent qui se bouffe la queue. Mais encore une fois, c'est à vous que reviendront les problèmes puisque vous en avez pris la responsabilité.



Entente Radio Clubs et Indépendants

Heureusement il y a de bonnes nouvelles émanant du Ministère des Finances qui nous reconnaît sous l'appellation de radioamateurs de loisirs et technique (désolé pour les puristes), nous permettant d'ouvrir la possibilité aux associations affiliées à l'ERCI qui respectent le cahier de charge d'avoir la possibilité d'être reconnue d'intérêt général.

Il ne faut pas oublier que deux fédérations sont en place depuis près de quarante ans et, qu'à aucun moment, elles n'ont pensé à vous et à l'investissement personnel lorsque vous vous mettez à la disposition d'organiseurs de manifestations ou de vos concitoyens.

Je continuerai sur un Ministère qui n'a pas eu la politesse de répondre à notre courrier. Alors oui, il est vrai qu'il n'y a pas que nous et que nous sommes loin d'être prioritaire, mais qu'est ce que cela coûte pour un ministère de répondre à une question. Mon éducation m'a appris à répondre à une question lorsque l'on me la posait. C'est OUI, c'est NON ou c'est M...

Si je reprends la demande des 170 K€ en comparaison aux millions donnés gracieusement dans le social, que représentons-nous ?.

Vous me direz, oui mais tu es anti-social, ! Oh que non, je sais trop ce que c'est d'avoir besoin de quelque chose de plus pour vivre. J'emmène deux fois par semaine une personne handicapée chercher à manger chez Caritas ou aux restos du cœur, sans compter les centaines de kilomètres que je fais dans le mois pour aller livrer des courses à des personnes âgées, et ce bénévolement, sans compter que deux jours par semaine, je roule encore en camion pour le ramassage pour le compte de la banque alimentaire. Alors le social, je sais ce que c'est. Je ne suis pas là pour juger la répartition des subventions sur le plan national mais pour défendre ce qui est défendable. Et dans ce cas, c'est votre travail annuel qui est le plus à mettre à l'honneur.

Je vous remercie de m'avoir écouté, et je passe la parole à mon Ami Pascal BRILOT (responsable juridique) pour le bilan assistance et financier.

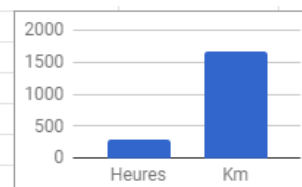
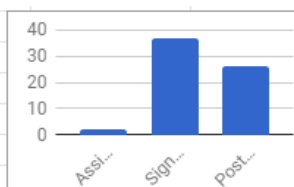
La parole est donnée à M. Pascal BRILOT (responsable juridique) pour le compte rendu des assistances par moyen radio (action de sécurisation de manifestation grand public) afin de démontrer que la période dite COVID a été très dure pour le monde associatif et que 2021 a permis un début de relance du côté de ces manifestations en général.

Il a poursuivi par l'analyse du bilan financier, sachant que le trésorier n'était pas en état d'en faire la lecture (ayant eu de gros problème de vision ces dernières semaines, qui ne sont toujours pas résolus).

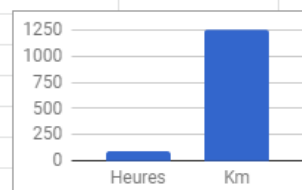


BILAN DES ASSISTANCES

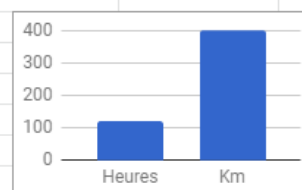
	JANVIER
Assistances	2
Signaleurs	37
Postes	26
Heures	298
Km	1664



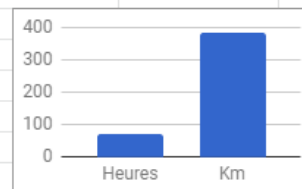
	FEVRIER
Assistances	2
Signaleurs	13
Postes	13
Heures	98
Km	1248



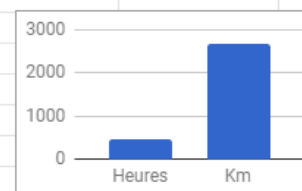
	MARS
Assistances	1
Signaleurs	15
Postes	11
Heures	120
Km	399



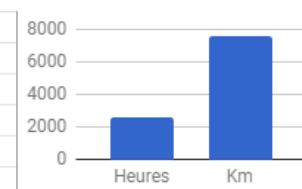
	AVRIL
Assistances	4
Signaleurs	9
Postes	9
Heures	71
Km	384



	MAI
Assistances	11
Signaleurs	119
Postes	98
Heures	477
Km	2680



	JUIN
Assistances	29
Signaleurs	267
Postes	209
Heures	2577
Km	7612

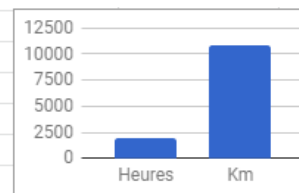




Entente Radio Clubs et Indépendants

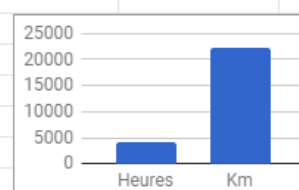
JUILLET

Assistances	44
Signaleurs	295
Postes	180
Heures	1933
Km	10774



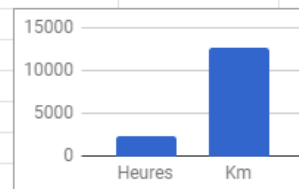
AOUT

Assistances	49
Signaleurs	294
Postes	247
Heures	4125
Km	22386



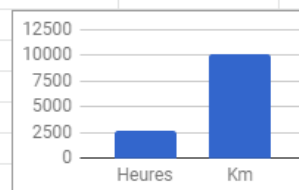
SEPTEMBRE

Assistances	32
Signaleurs	276
Postes	219
Heures	2281
Km	12652



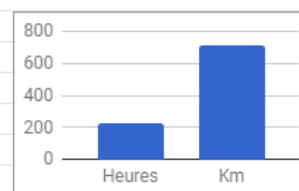
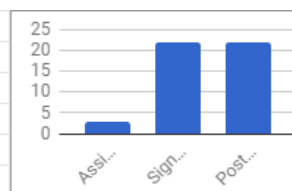
OCTOBRE

Assistances	52
Signaleurs	358
Postes	257
Heures	2683
Km	10066



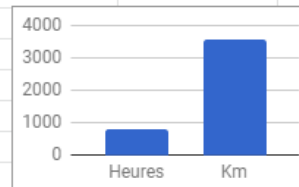
NOVEMBRE

Assistances	3
Signaleurs	22
Postes	22
Heures	225
Km	715



DECEMBRE

Assistances	19
Signaleurs	105
Postes	79
Heures	811
Km	3569





Entente Radio Clubs et Indépendants

BILAN GENERAL DE L'ANNEE 2021

Assistances	248						
Signaleurs	1810						
Postes	1370						
Heures	15699		20,00 €	313 980,00 €			
Km	74149		0,33 €	24 172,57 €			
				338 152,57 €			

BILAN GENERAL DES ASSISTANCES DE L'ANNEE 2021 SUR L ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Tableau antérieur	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Nombre d'assistances		248	104	451	375	283
Nbr de signaleurs		1810	1040	4038	2985	2372
Nbr de poste demandé		1370	893	3260	2157	1939
Nbr d'heure		15699	6714	29559	26779	23297
Nbr de km		74149	30993	164967	201916	135212
Taux horaires	20,00 €	313 980,00 €	134 280,00 €	591 180,00 €	535 580,00 €	465940
Frais kilométrique	0,326	24 172,57 €	9 948,75 €	52 954,41 €	64 815,04 €	43403,052
TOTAL		338 152,57 €	144 228,75 €	644 134,41 €	600 395,04 €	509343,052
		Période post/COVID	Période COVID			



Entente Radio Clubs et Indépendants

ASSOCIATION Entente Radio Clubs et Indépendant
70 B RUE DE MULHOUSE

68110 ILLZACH

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01.01.2021 au 31.12.2021

Activité principale de l'entreprise : Association

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier de gestion
- Les autres états

Fait à Illzach
Le 05.04.2022

Anne CHANEL
Responsable de Mission

Alain NEOLIER
Expert comptable

EUREX ALSACE
18 AVENUE DE HOLLANDE

68110 ILLZACH
03 89 31 12 31

Document N° 001184 en Blanc



Entente Radio Clubs et Indépendants

BILAN FINANCIER 2021

Dépenses

SOLDE DE DEPART		
Banque	528,11	
Livret	1 201,77	
TOTAL	1 729,88	
Stock Boutique	2 096,51	
TRESORERIE THEORIQUE	3 826,39	
DEPENSES		
Achat Boutique		0,00
Variation stock		316,20
Achat de matériel		8 016,30
Fournitures de bureau		567,24
Honoraires		360,00
Publicité et Salon		0,00
Cadeaux clients		284,00
Frais de transport		0,00
Frais divers		0,00
Frais de poste		148,52
Frais internet		95,49
Frais bancaires		71,76
Frais AG		1 500,00
Frais de déplacement		930,41
Cotisation et Assurance FFBA		1 769,00
Frais de remise de médailles		120,00
Dotation aux amortissements		461,83
		14 640,75

Comptabilité expertisé par le Cabinet d'expertises comptables

EUREX ALSACE - 18 avenue de Hollande - 68110 Illzach



Recettes

RECETTES	
Ventes Boutique	876,50
Cotisations	4 560,00
Subvention	9 000,00
Dons	660,00
Remb Frais AG	0,00
Remb frais de déplacement (solidarité défense)	1 000,00
Remb frais de médailles	0,00
Produits financiers	6,86
	16 103,36
Total des Produits	16 103,36
Total des Charges	14 640,75
Résultat	1 462,61
SOLDE OPERATIONS ANNEE 2021	1 462,61
Investissements	0,00
Amortissements	461,83
TRESORERIE excedentaire	1 924,44
SOLDE THEORIQUE DEBUT	3 826,39
SOLDE THEORIQUE FIN	5 750,83
Compte Courant Banque	2 911,89
Compte livret	1 058,63
SOLDE ANNUEL EN BANQUE	3 970,52
Stock BOUTIQUE	1 780,31
Avances TCMI	0,00
TOTAL	5 750,83



Entente Radio Clubs et Indépendants

ASSOCIATION ENTENTE RADIO CLUBS ET INDÉPENDANT	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
BALANCE COMPAREE : COMPTES GENERAUX	
	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Compte	Intitulé	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
10610000	FONDS SOCIETAIRE	-5 315,16	-5 157,89	-5 157,89
12000000	RESULTAT			
20500000	LOGICIEL	595,20	595,20	
21540000	MATERIEL ET OUTILLAGE	831,60	831,60	831,60
21830000	MATERIEL DE BUREAU ET INFO	703,97	703,97	703,97
28050000	AMTS LOGICIEL	-340,40	-142,00	
28154000	AMTS MATERIEL ET OUTILLAGE	-290,63	-168,00	-44,00
28183000	AMT MAT BUREAU ET INFO	-472,80	-332,00	-191,00
37000000	STOCK BOUTIQUE	1 780,31	2 096,51	1 400,57
46710000	AVANCES TCM			
51210000	BANQUES	2 911,89	528,11	3 494,65
51230000	CCM LIVRET BLEU			
51240000	LIVRET BLEU	1 058,63	1 201,77	
58000000	VIREMENT INTERNE			
60370000	VARIATION STOCK BOUTIQUE	316,20	-695,94	537,24
60630000	ACHAT DE MATERIEL	8 016,30	31,92	
60640000	FOURNITURES DE BUREAU	567,24	122,90	84,13
60700000	ACHAT - BOUTIQUE		2 100,02	25,00
62260000	HONORAIRES	360,00	720,00	
62340000	CADEAUX CLIENTS	284,00	50,00	
62410000	FRAIS DE TRANSPORT		110,70	
62510000	FRAIS ASSEMBLEE GENERALE	1 500,00		4 939,31
62520000	FRAIS DE DEPLACEMENT	930,41	416,00	503,18
62610000	INTERNET	95,49	106,12	19,99
62630000	FRAIS POSTAUX	148,52	405,92	222,91
62700000	FRAIS BANCAIRES	71,76	72,76	72,36
62810000	COTISATIONS ET ASSURANCES FFBA	1 769,00	2 702,00	2 348,00
62820000	FRAIS DE REMISE DE MEDAILLES	120,00	525,00	
68112000	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	461,83	407,00	180,00
70700000	VENTES - BOUTIQUE	-876,50	-1 219,00	-256,50
75600000	COTISATIONS	-4 560,00	-3 594,00	-3 704,00
75840000	SUBVENTIONS	-9 000,00		
75850000	DONS	-660,00	-913,00	-400,00
75860000	REMB. FRAIS ASSEMBLEE GENERALE			-5 609,52
75870000	REMB FRAIS DE DEPLACEMENT (PB)	-1 000,00	-416,00	
75880000	REMB FRAIS DE MEDAILLES		-50,00	
76800000	PRODUITS FINANCIERS	-6,86	-1,77	
88000000	RES EN INSTANCE D AFFECTATION		-1 037,90	
Sous totalisation Généraux				
Bilan		1 462,61	157,27	1 037,90

Edité le : 05/04/2022 à 17:07 par Anne CHANEL

page : 1

Comptabilité expertisé par le Cabinet d'expertises comptables

EUREX ALSACE - 18 avenue de Hollande - 68110 Illzach

Siret N° 815 207 998 00023 - Siren: 815 207 998

Inscrite au Registre des Associations du Tribunal de Baillage de Mulhouse N° 92 Folio 241



Entente Radio Clubs et Indépendants

ASSOCIATION ENTENTE RADIO CLUBS ET INDÉPENDANT		Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	
BALANCE COMPAREE : COMPTES GENERAUX		Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021	
Résultat	-1 462,61	880,63	-1 037,90
Total Général			



ASSOCIATION ENTENTE RADIO CLUBS ET INDÉPENDANT		LISTE DES IMMOBILISATIONS										Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021		En euros	
---	--	---------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------------------------------	--	----------	--

N°	Désignation	Date d'acqu.	Valeur d'actif	Type de sortie	Date de sortie	Valeur de cession	M	Durée	Taux (%)	Composant	Parent	Fournisseur	Localisation
20500000 - LOGICIEL													
1	OCTOPULSE	16/04/2020	595,20				L	36	33,33	Non			
Total Compte : 20500000 Biens : 1 Composants : 0			595,20										
N°	Désignation	Date d'acqu.	Valeur d'actif	Type de sortie	Date de sortie	Valeur de cession	M	Durée	Taux (%)	Composant	Parent	Fournisseur	Localisation
21540000 - MATERIEL ET OUTILLAGE													
2	PIED POUR DRAPEAU	26/02/2019	207,00				L	60	20,00	Non			
3	CRAVATE POUR DRAPEAU	07/03/2019	42,00				L	60	20,00	Non			
4	CHEMISES	30/12/2019	582,60				L	96	12,50	Non			
Total Compte : 21540000 Biens : 3 Composants : 0			831,60										
N°	Désignation	Date d'acqu.	Valeur d'actif	Type de sortie	Date de sortie	Valeur de cession	M	Durée	Taux (%)	Composant	Parent	Fournisseur	Localisation
21830000 - MATERIEL DE BUREAU ET INFO													
5	ORDINATEUR DARTY	14/06/2018	499,00				L	60	20,00	Non			
6	TREPIED PROJECTEUR	26/02/2019	79,99				L	60	20,00	Non			
7	RETROPROJECTEUR	26/02/2019	124,98				L	60	20,00	Non			
Total Compte : 21830000 Biens : 3 Composants : 0			703,97										



ASSOCIATION ENTENTE RADIO CLUBS ET INDÉPENDANT		LISTE DES IMMOBILISATIONS										Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021		En euros
Total Général : 7		2 130,77												
Biens : 0														
Composants : 0														



Entente Radio Clubs et Indépendants

ELECTIONS DU NOUVEAU BUREAU

Le président a demandé le quitus pour le bilan moral de l'année 2021 qui a été adopté à l'unanimité.

Il a demandé le quitus du bilan financier qui a été adopté à l'unanimité malgré une comptabilité expertisée comptable par un cabinet alsacien.

Élection du nouveau bureau de la Ligue Nationale de l'ERCI FRANCE.

Résultat de l'élection du nouveau bureau :

Il a été décidé que les membres du nouveau bureau qui a été élu à l'unanimité soit 299 voix.

Mme Isabelle CHAGNIAT Vice président chargée du DX et des indépendants

Mme Agnès BRILOT Secrétaire

Mme Marie Josée MEYER Trésorière adjointe

Mme Hélène MORIO Adjointe à la Vice présidente chargée du DX

Mme Hélène ABEL Adjointe au Vice président chargé des associations

Mme Monique MEUNIER Responsable humanitaire

M. Xavier JUBERT Vice président chargé des associations

M. Jean Pierre HERTZOG Trésorier

M. Jean Pierre NEURDIN Responsable communication

M. Rémy FESNEAU Adjoint au responsable communication

M. Audric LEMARCHAND Adjoint au DX

M. Pascal BRILOT Responsable juridique

M. Norbert HEYDEL Président

Il a été décidé par ces membres du bureau que M. Norbert HEYDEL représentera le président du bureau directeur de la Ligue Nationale. ***Respectueux des lois républicaines, nous respectons la parité du bureau directeur.***



Entente Radio Clubs et Indépendants

Nous tenons à remercier les donateurs de l'exercice 2021.

Nous avons remis les assurances de chaque association, à jour d'avant confinement. Rappelez-vous, nous avons, durant les deux années, de confinement minimiser les assurances de chacun d'entre vous afin d'en minimiser son coût. Voilà qui est reparti à la normalité.

Les locaux, prêts de matériel etc... Le Président souhaite remercier l'ancienne équipe qui, pendant les 5 années, a permis de mettre l'ERCI sur les rails, de consolider les fondations de cette Entente Nationale.

Nous avons continué avec une nouvelle équipe qui a pris les dossiers que j'appellerai « faible » pour les faire grandir et améliorer certaines choses dans le fonctionnement.

Le Président souhaite que les présidents d'association fassent ce qu'il faut pour nous rejoindre lors des réunions d'information qui sont devenues publiques depuis mi-2021, et ceci pour que l'on puissent avancer TOUS ENSEMBLES. Ces réunions sont prévues tous les 3^è vendredi de chaque mois. (sauf contre ordre)

L'ERCI a décidé de créer un salon d'échange sur : <https://meet.jit.si/ERCIEUROPE>

L'ERCI est de permanence sur ce salon tous les soirs de 18:30 à 20:30, dimanche et jours fériés.

Pour la partie humanitaire : Madame Monique Meunier

Au vu du peu d'assistance qu'il y a eu en 2021, nous avons procédé.

Dans les derniers remerciements, je souhaite remercier une Dame qui est vraiment dans l'ombre de l'ERCI mais qui fait un travail phénoménal, notre Amie Monique du 84, Notre responsable humanitaire : Rappel de ce qui a été fait en 2020 et 2021 et s'est prolongé encore il y a peu pour l'Ukraine.

- Fin juin 2021, nous sommes descendus de Mulhouse, avec une remorque, chez Monique, et nous avons retrouvé Pascal et Agnès. Nous avons chargé la remorque ainsi que la voiture de Pascal au complet.

Nous sommes descendus jusqu'à Marseillan (34) pour décharger les deux ensembles. Ce chargement devait prendre la mer vers Madagascar et le Brésil.

Nous en avons profité pour assister à une commémoration de l'OCDPC puis nous avons repris la route vers l'Alsace.

Vis-à-vis du DICA, un envoi a été fait pour aider les infirmières détachées à divers hôpitaux lors du premier confinement. (Brosse à dents, shampoing, gel douche, dentifrice etc..) produits sanitaires de première urgence et nécessité.

- Courant septembre, le comité a décidé d'aider le Brésil contre cette pandémie, nous leur avons apporté notre aide aussi minime soit-elle.

- Entre temps, de nombreux chargements vers des Pays Africain pour minimiser le stock chez Monique.

- Il y a peu, de très nombreux cartons de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques ont pris la route vers l'Ukraine.

Je tiens à remercier notre responsable humanitaire de l'excellent travail fourni.



Entente Radio Clubs et Indépendants

PREVISIONNEL 2021 - 2022

Acquisition de 500 portables 150 Mhz

Acquisition de 20 postes mobiles 150 Mhz

Acquisition de 20 relais (Soucis avec le Ministère de tutelle et une position inconfortable du fournisseur)

Mise en place d'une fréquence nationale ERCI France (FAIT)

Mise en place d'une fréquence individuelle associative (FAIT)

Reconnaissance de mission publique (EN COURS - MAIS TRES LONG)

Reconnaissance Ministère des Sports (Absence de réponse)

Reconnaissance Ministère de la Jeunesse (Absence de réponse)

Libéralisation de la bande du 27 Mhz (de 26.965 à 27.995) et donc élargissement jusqu'à 27.995

Continuité de mise en conformité des chasubles jaune et bleu « signaleurs radio » pour toutes les associations faisant parties de l'ERCI (en cours)

Activation de tous de la boutique ERCI (en bon fonctionnement)

Mise en place d'un Contest longue distance sur 3 mois (FAIT)

La parole est donnée à Isabelle (Vice-présidente chargée du DX et des opérateurs indépendants)

2021 a vu le jour après 5 longues années ou nous souhaitions mais n'arrivions pas à mettre en place les contests DX pour des raisons purement personnelle au responsable.

Isabelle a pris le dossier à bras le corps et a réussi une très belle action, touchant aussi bien le monde du DX que l'image médiatique tant des KM que de l'ERCI. Félicitations à elle.

C'est 283 Pays contactés et 526 contacts à travers la France.

Remise des prix:

1er : Lionel GAGNIEUX (KM)

2è : Ludivine MARIE (KM) qui en a fait don à l'ERCI pour l'année à venir

3è : Daniel FRESNE (KM) absent lors de l'AG

Le groupe arrivé premier s'est retiré afin de laisser la chance à d'autre club moins habitués.

1er groupe Associatif : FCBA 33

Une coupe interclubs a été remis à M. Rémy FESNEAU (représentant les KM).

Cette dernière sera remise en jeu cette année et au bout de 3 ans, si ls KM arrivent premier, ils garderont cette coupe.



Entente Radio Clubs et Indépendants

A parole devait être donné aux élus présents.

Au vu de la période électorale, aucune personnalité n'a jugé bon être présente.

Deux élus ont prévenus qu'ils ne pourraient être présents sur 25 invitations.

Avant de donner la parole à nos invités, je souhaiterais féliciter :

M. Loïc GODEAU qui se voit être reconnu de la médaille d'argent de la Fédération Française du Bénévolat Associatif.

M. Franck PASCAUD se voit être reconnu de la médaille de bronze de la Fédération Française du Bénévolat Associatif.

M. Jean Pierre HERTZOG se voit être reconnu de l'OCDPC de la médaille de Vermeil

M. François BACHELET se voit être reconnu de l'OCDPC de la médaille de Vermeil également même si à ce jour je le regrette un peu

Et je terminerais en rajoutant les récipiendaires 2022.

Je commencerai en laissant la parole à notre responsable distinctions de l'ANPDSB avec Mme Alexandra COHEN accompagné de son président M. Patrick GAUCHOT qui appelle

M. Christophe ALLARD qui reçoit la palme du bénévolat (niveau bronze)

Mme Isabelle CHAGNIAT qui se voit remettre la médaille d'or de l'ANPDSB

Mme Chantal WALTZ qui se également remettre la médaille d'or de l'ANPDSB

Pour une reconnaissance de la médaille de l'ANPDSB.

Nous continuons en appelant M. Pierre GONZALEZ (Président de l'Observatoire de Défense et de Protection Civile) qui remet à :

Mme Jacqueline HEYDEL, Médaille d'argent de l'OCDPC

Mme Amélie PERRIN, Médaille d'argent de l'OCDPC

M. Christophe ALLARD Médaille d'argent de l'OCDPC

M. Xavier JUBERT Médaille d'argent de l'OCDPC

M. Alain PASCAUD Médaille d'argent de l'OCDPC

Pierre GONZALEZ appelle :

Mme Françoise BERNALLES afin de la décorer de la Médaille d'honneur de l'OCDPC

M. Norbert HEYDEL (président de l'ERCI FRANCE) qui le décore de la médaille d'honneur de l'OCDPC

Il termine n appelant le drapeau de l'ERCI afin de lui remettre la médaille d'or devant l'assemblée, debout devant le drapeau qui est l'emblème de notre Pays et l'image de notre regroupement national.

Nous terminons par une médaille qui va dans l'ordre des représentativités.

Médaille de l'Académie du Dvouement National.

Nous appelons :

M. Michel MORET qui se voit reconnaître de la médaille d'or de l'ADN pour ses 40 ans de présidence.

M. Pascal BRILOT qui se voit reconnaître de la médaille d'or de l'ADN

Et la dernière me touche particulière, elle est attribué à

M. Pierre GONZALEZ, Médaille Grand Or de l'ADN

Une photo du groupe est faites pour mémoires associatives.

Clôture de l'Assemblée Générale : 11.00



Entente Radio Clubs et Indépendants

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dimanche 17 avril 2022 à 11.00

L'Assemblée générale extraordinaire a été provoqué à la suite des délibérations de la veille visant à modifier :

Modification des statuts et modification de l'entité associative remplaçant Regroupement national en « **LIGUE NATIONALE** »

Les statuts ont été votés à l'unanimité à bulletin secret.

Nombre de votant : 314

Exprimé : 299

Nombre de contre : 7

Nombre d'abstention : 1

Nombre de blanc : 4

Fait à Sant Cyprien (66) le 17.04.2022

Le Président

Norbert HEYDEL

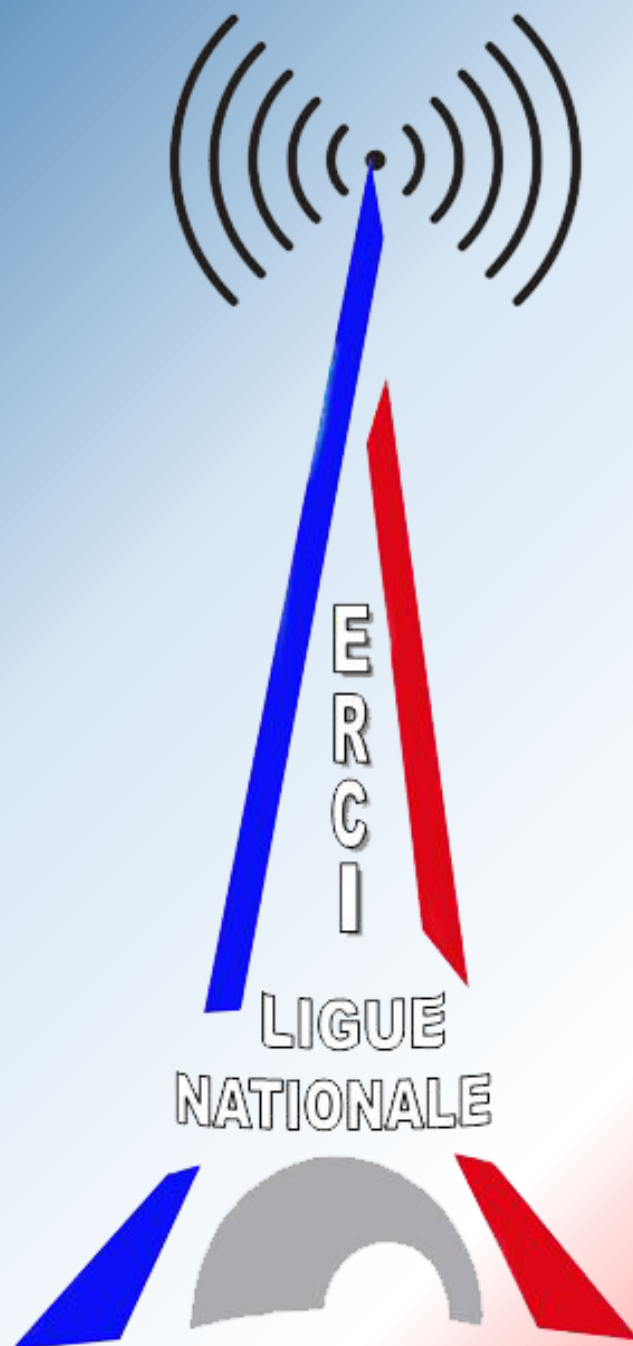
La Secrétaire

Agnès BRILOT

Le responsable juridique

Pascal BRILOT

STATUTS DE LA LIGUE NATIONALE



**Amateurs de Radiocommunication
Loisirs et Technique et Signaleurs Radio**



Entente Radio Clubs et Indépendants

Préambule

Équipe de passionnés, déçus d'une certaine politique menée par des fédérations qui gardaient la même ligne de conduite, les mêmes discours, sans tenir compte des éventuelles remarques et qui ne correspondaient plus à nos attentes, se sont rassemblés les déçus d'hier et ceux de demain, dans une entente où tous les adhérents possèdent une voix et peuvent s'exprimer.

La Ligue Nationale ERCI est issue indispensable de développement continu pleinement adaptée, grâce à son étonnante plasticité au bon fonctionnement d'activité associative, car participe à des missions de service public et mission civile, et qui, dès lors, doit offrir toutes les garanties souhaitables quant à la régularité du fonctionnement et à une transparence financière, en vue de réussir, dans la fidélité aux acquis et respect du contrat d'engagement républicain nécessaire à la modernisation de la vie associative.

Le 7 novembre 2015, une coordination nationale associative s'est réunie, ces organisations nationales ont décidé d'institutionnaliser sous forme d'adhésion les radioamateurs loisir et technique, radioamateurs scientifique et expérimental et/ou radio clubs, associations de radioamateurs-signaleurs en France pour mener leurs passions et actions communes et prendre toutes initiatives de nature à lui permettre d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée.

En 2022, ces organisations nationales ont décidé d'institutionnaliser leur démarche en passant d'une association de fait à une association de droit. Elles ont ainsi doté la **Ligue Nationale ERCI** d'un outil d'interlocution avec les pouvoirs publics Français.

La **Ligue Nationale ERCI** a décidé cette étape pour mieux accueillir, pour favoriser le dialogue transversal et affiner le plaidoyer associatif et adhérent indépendant, pour conforter la représentation collective tout en renforçant la représentation sectorielle et territoriale.

La **Ligue Nationale ERCI** fortifie la parole associative et indépendante des adhérents, valorise la place des associations et adhérents indépendants dans la société et conforte le rôle incontournable de la **Ligue Nationale ERCI** dans le dialogue civil.

La **Ligue Nationale ERCI**, regroupe en son entité les acteurs fédéraux, associatifs, clubs, et adhérents indépendants afin d'être l'interlocuteur des pouvoirs publics.





Entente Radio Clubs et Indépendants

STATUTS - ENTENTE DES RADIOS CLUBS ET INDÉPENDANTS

TITRE 1 : BUT ET COMPOSITION

Article 1 : Constitution et dénomination

L'association dite Entente des Radio Clubs et Indépendants (ERCI), fondée le 07/11/2015, se veut de regrouper sous forme d'adhésion les amateurs de radio et clubs d'amateurs de radio en France et à l'étranger pour mener leurs passion et actions communes et de prendre toutes initiatives de nature à lui permettre d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée. En date du 01 avril 2018, il est à noter un rajout dans l'appellation de l'ERCI le terme suivant :

Entente des radios Clubs et Indépendants – Regroupement National

En date du 17 avril 2022, il est à noter la suppression dans l'appellation de l'ERCI le terme suivant:

Regroupement National et remplacé par le terme Ligue Nationale.

Elle est régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local et par les présents statuts.

Elle sera inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Mulhouse (68).

Article 2 : Objet

L'association a pour but :

- De faire reconnaître le monde des radioamateurs loisir et technique, radioamateurs scientifique et expérimental, radioamateurs-signaleur comme un corps intermédiaire à part entière pour un dialogue civil au service de l'intérêt général.
- De contribuer à promouvoir le monde de la radiocommunication et de radioamateurs-signaleur qui vise à développer des projets d'intérêts généraux et d'activité sans finalité lucrative et d'en être le porte-parole à travers une communication publique.
- De rassembler et de défendre l'ensemble de ses associations ou clubs affiliés qui créent des liens sociaux, développent la citoyenneté participative, luttent contre les excès de l'individualisme, le racisme, le sexisme et la xénophobie, qui préservent ces valeurs pour une France plus sociale et plus solidaire et qui promeuvent la solidarité nationale.
- D'améliorer l'efficacité des membres par des stratégies ou des plates-formes communes, par le dialogue et/ou la négociation avec les autorités publiques.
- De rechercher une vision protectrice de la vie associative du monde de la radiocommunication autour de ses spécificités citoyennes et gestionnaires.
- De développer des partenariats avec toutes les organisations qui adhèrent aux mêmes valeurs et poursuivent les mêmes objectifs notamment sur le terrain de la radiocommunication et sur les principes de l'action de radioamateurs-signaleurs sur manifestations sportives, culturelles sur voie publique.
- D'apporter des services d'information et de défense dans le cadre de l'exploitation de leur hobby (R/C)
- De créer et former une chaîne d'entraide et de solidarité entre tous les amateurs radio, radioamateurs et radio-clubs et associations membres partenaires.
 - D'entrer en relation avec les administrations françaises, européennes ou internationales concernées afin de participer à la mise en place de la meilleure réglementation relative à leurs activités radioamateurs loisir et technique, radioamateurs scientifique et expérimental, radioamateurs-signaleurs et de trouver une solution favorable à toutes les questions qui peuvent concerner les amateurs radio et de radio amateurisme en général.
- D'organiser et de mettre en place l'aide ou de l'entraide, en remonté d'information lors d'actions menées dans le cadre de la gestion de l'urgence et de crises de sécurité civile, dans l'encadrement de manifestation, le cas échéant en partenariat avec d'autres organisations par le soutien technique, méthodique en radiocommunication citoyenne auprès des pouvoirs publics.
- Pour des besoins techniques, l'évolution de l'ERCI pourra engendrer l'ouverture d'un radio club sous la tutelle d'un radioamateur référent enregistré à l'Agence Nationale des Fréquences Radioamateurs (ANFR).
- De faire vivre le monde de la radiocommunication de loisir de tous horizons.
- Harmonisation de toutes les associations affiliées

- Elle s'interdit de prendre part à toute activité à caractère politique, confessionnel ou commercial (sauf *pour le droit local*).
- Agrément du Ministère de la Jeunesse e des Sports. Reconnaissance de mission publique.

Article 3 : SiègE social

Le siège de l'association est fixé au 70b rue de Mulhouse à Illzach 68110. Il peut être transféré, sur décision du Président, avec ratification lors de la prochaine Assemblée Générale. Ce dernier restera en Alsace.

Article 4 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 5 : Composition

Hormis les membres experts pouvant être composés de membres physiques, les membres de la Ligue Nationale ERCI sont des organisations composées sous forme d'associations et/ou de regroupement d'associations et/ou de club et/ou d'indépendants

- Qui représentent soit des secteurs d'activité associative, soit regroupement par club partageant les mêmes références
- Qui ne poursuivent pas de but lucratif et dont les activités économiques, sous quelque statut que ce soit, ne sont que des moyens au service de leur but désintéressé.

L'association se compose d'adhérents actifs, passifs, bienfaiteurs et d'honneur.

Les membres actifs participent régulièrement aux activités et paient une cotisation annuelle.

Les membres passifs s'acquittent uniquement de la cotisation annuelle.

Les membres bienfaiteurs aident de manière financière ou matérielle ou de toutes natures à la vie de l'association.

Les membres d'honneur sont désignés par le comité directeur suite aux services qu'ils ont rendus ou qu'ils rendent à l'association.

Article 6 : Cotisation

Le montant de la cotisation est fixé annuellement lors des assemblées générales.

6.1 Toute personnes assujettie à l'obligation doit verser le montant de celle-ci

6.2 Le paiement de celle-ci doit être effectué avant le 31 mars.

Article 7 : Conditions d'adhésion

Il est bon d'ajouter que toute association souhaitant entrer dans la Ligue Nationale ERCI se devra de respecter le code de conduite d'éthique et d'informatique.

Article 8 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd :

- Par décès
- Par démission adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au président de l'association.
- Pour non-paiement de la cotisation annuelle avant le 31 mars.
- La dissolution de l'organisation adhérente
- La cotisation sert à payer les assurances individuelles et clubs et ce à compter du 1^{er} janvier de chaque année.
- Par la non-représentation d'un radio-club adhérent à l'assemblée générale de l'association.
- Par exclusion prononcée par le Comité Directeur pour tout acte portant préjudice moral ou matériel à l'association, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée avec accusé de réception à fournir des explications au Comité Directeur.

TITRE 2 : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 9 : Comité directeur

L'association est administrée par un comité directeur comprenant sept membres élus pour deux ans par l'assemblée générale ordinaire, ce comité directeur comprenant au besoin, selon les membres sortants :

- Un président
- Deux vice-présidents
- Un (e) secrétaire
- Un (e) trésorier
- Un responsable juridique
- Un responsable communication

Le comité directeur est élu à bulletin secret.

Est éligible au comité directeur toute personne âgée de 18 ans au moins le jour de l'élection, membre de l'association à jour de sa cotisation et jouissant de ses droits civiques et politiques.

En cas d'égalité de voix entre deux candidats, la décision relève d'un vote à bulletin secret par le comité directeur. Le renouvellement a lieu lors de chaque assemblée générale ordinaire. Les membres sortants sont rééligibles au maximum 2 fois consécutives.

Le Président est élu pour une durée de trois ans et peut être réélu à deux reprises. Passé ces deux mandats, il invite un vice-président à se présenter au poste de Président afin de faire perdurer les actions en cours ou En cas de non accord ou en l'absence de candidat au dit poste, le président sortant pourra se représenter afin d'éviter la fermeture de l'association.

Tout membre ayant épuisé ses mandats consécutifs pourra à nouveau présenter sa candidature au comité directeur au terme d'une année de vacances.

Article 10 : Rôle du comité

Le comité directeur est spécialement investi des attributions suivantes:

- Le président assure le fonctionnement de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il dirige les réunions et convoque les assemblées.
- Le (la) secrétaire est chargé (e) de la correspondance et rédige les procès verbaux des séances tant du comité directeur que des assemblées et en assure la transcription sur les registres prévus à cet effet.
- E trésorier tient les comptes de l'association, effectue tous les paiements et perçoit toutes les recettes sous la surveillance du président. Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, des recettes et des dépenses et rend compte à l'assemblée annuelle qui statue sur sa gestion. La signature du président est nécessaire pour les opérations financières.
- Les membres ne sont en aucun cas responsables, de manière civile ou pénale, des défaillances éventuelles du bureau. Il ne supporterait en aucun cas un préjudice financier en cas de perte sur un résultat comptable négatif.

Article 11 : Réunions du comité directeur

Le comité directeur se réunit sur convocation de son président, chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige ou à la demande d'au moins un tiers des membres. Cela peut se faire par vidéoconférence afin de minimiser les coûts de déplacements des uns et des autres formant le comité directeur.

Le comité est représenté par :

Le Président, le ou les Vice-présidents, le Trésorier, le Secrétaire, le gestionnaire du site internet ainsi que le responsable radiocommunication

Ils se réunissent une fois en fin de chaque mois

La présence de la moitié de ses membres est nécessaire pour délibérer valablement.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Les délibérations du comité directeur sont consignées dans un registre spécial et signées du président et du secrétaire.

Article 12 : Rétributions

La fonction de membre du comité directeur (ou autre membre dûment mandaté) est non-rémunérée. Toutefois les frais et débours occasionnés par l'accomplissement du mandat seront remboursés au vu des pièces justificatives.

Le rapport financier présenté à l'assemblée générale doit faire mention de ces frais et débours payés à des membres du comité directeur.

Article 13 : Dispositions communes pour la tenue des assemblées générales

Les assemblées se composent de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation et se réunissent sur convocation du président ou sur demande d'au moins un tiers des membres.

Les convocations doivent obligatoirement mentionner l'ordre du jour prévu et seront adressées aux membres au moins un mois à l'avance par courrier ou par mail.

Seules seront valables les résolutions prises par l'assemblée générale sur les points inscrits à son ordre du jour.

La présidence de l'assemblée appartient au président ou, en son absence, à l'un des membres du comité désigné en son sein.

Les délibérations sont constatées par écrit par le secrétaire et signées par le Président et le secrétaire.

Il est tenu une feuille de présence qui est émargée par chaque membre présent.

Ont droit de vote tous les membres à jour de leur cotisation.

Les associations membres de l'Entente des Radio-Clubs et Indépendants doivent être représentées par au moins un membre désigné et dûment mandaté à cet effet.

Le vote par correspondance est autorisé. Chaque association membre de l'Entente des Radio-Clubs et Indépendants dispose d'une voix par membre de son effectif.

Article 14 : Nature et pouvoirs des assemblées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentent l'universalité des membres de l'association dans la limite des pouvoirs conférés par le code civil local et par les présents statuts et obligent tous les membres par leurs décisions. Le nombre de pouvoir est illimité.

Article 15 : Assemblée générale ordinaire.

Au moins une fois par an les adhérents sont convoqués en assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues par l'article 13 des présents statuts.

Le président assisté des membres du comité directeur expose la situation morale de l'association, le trésorier rend compte de sa gestion et la soumet à l'approbation de l'assemblée après le rapport du cabinet comptable dont l'association s'est faite cliente.

L'assemblée, après avoir délibéré et statué sur les différents rapports, approuve les comptes de l'exercice clos et délibère sur les autres questions à l'ordre du jour.

Elle fixe le montant de la cotisation annuelle

Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des membres présents ou représentés soit à main levée ou à bulletin secret sur demande d'au moins un tiers des membres présents. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée générale sera reportée d'une demi-heure, suite à quoi elle pourra valablement délibérer.

Article 16 : Assemblée générale extraordinaire

Le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire à tout moment qu'il pourrait juger opportun ou sur demande d'au moins la moitié plus un des membres et sera convoquée dans les conditions prévues par l'article 13 des présents statuts.

Pour la validité de ses décisions, l'assemblée générale extraordinaire doit comprendre au moins la moitié plus un des membres ayant droit de vote. Si cette proportion n'est pas atteinte, elle est à nouveau convoquée à une demi-heure plus tard et peut alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

L'assemblée extraordinaire statue sur les questions mentionnées à l'ordre du jour.

Article 17 : Ressources de l'association :

Les ressources de l'association se composent :

- du produit des cotisations,
- des subventions, dons et legs qui pourraient lui être versés,
- du produit des fêtes, manifestations ou toute activité ou possessions de l'association
- des intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder
- des rétributions pour services rendus
- toutes autres ressources qui ne sont pas contraires aux lois en vigueur.

Article 18 : Comptabilité

Il est tenu à jour une comptabilité en recettes et dépenses pour l'enregistrement de toutes les opérations financières par un cabinet d'expertise comptable. Le trésorier est en charge de se mettre à sa disposition.

Article 19 : Dissolution

La dissolution est prononcée à la demande du comité directeur par une assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

Les conditions de convocation et les modalités de tenue d'une telle assemblée sont celles prévues aux articles 13, 14 et 16 des présents statuts.

Article 20 : Dévolution des biens

En cas de dissolution, l'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association et dont elle déterminera les pouvoirs.

L'actif net subsistant sera attribué obligatoirement à une Organisation Non-Gouvernementale, et qui sera nommément désignées par l'assemblée générale extraordinaire.

En aucun cas les membres de l'association ne pourront se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

Article 21 : Formalités administratives

Le comité directeur devra déclarer au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Mulhouse les modifications désignées ci-dessous :

- le changement de nom de l'association,
- le changement de président,
- le changement de comité

Article 22 : Responsabilité financière

Conformément au droit commun, le patrimoine seul de l'Association répondra des engagements contractés en son nom,

Sans qu'aucun des membres de l'Association ne puisse en être tenu personnellement responsable, sauf en cas de faute personnelle

Dûment constatée.

L'Association ne doit pas et ne peut pas emprunter pour couvrir ses frais de fonctionnement et d'activité, quelle qu'en soit la cause.

TITRE 3 : GÉNÉRALITÉS

Disposition Géographique

Article 23 Territoire

Le territoire d'activité de la Ligue Nationale ERCI s'étend sur les 96 départements situés sur le continent européen, 5 départements d'outre-mer (Dom), Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte (depuis avril 2011), ainsi que les territoires suivants : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Wallis-et-Futuna, Terres australes et antarctiques françaises, îles éparses de l'Océan indien ainsi que la collectivité territoriale à statut particulier de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Dispositions crise sanitaire

Article 24 Crise sanitaire

L'assemblée générale de la Ligue Nationale ERCI se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. Dans le cas d'une Assemblée dématérialisée, la participation des membres à valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place.

Dispositions transitoires

Article 23 - liste des membres

A la date du 17.04.2022, les membres de la Ligue nationale ERCI sont :

- Groupement associatif : Club Assistance radio (CAR13), Association l'Epreuve Sportive (AES13), Radio du Citoyen Creusois (RCC23), Floirac Citizen Band Amitié (FCBA33), Assistance Radio en Pays de Vilaine (ARPV35), Sud Touraine Assistances (STA37), Lucky-Satan-Kiwi-Golfe Portos (LSKGP38), Signaleur Région-Ouest (SRO44), Assistance Radio Sécurité de l'Estuaire (ARSE 44), Les Signaleurs 49, Assistance Radio Vallespir (ARV66), Signaleur Transmetteur Alsace Radio (STAR 68), Poitou-Charentes Assistance (PCA86).
- Groupement non associatif: Kilo Mike (KM), Tango Whisky (TW).
- Groupement adhérents Indépendants.

Les présents statuts ont été adoptés à l'unanimité lors de l'assemblée constitutive en date du 07/11/2015 à Riom (63).

Modification des statuts fait à St Vaury le 27.03.2016 par Assemblée Générale Extraordinaire

Modification des statuts fait à St Vaury le 01.04.2018 par Assemblée Générale Extraordinaire

Modification des statuts fait à Paimboeuf le 12.03.2020 par Assemblée Générale Extraordinaire entériné le 18.04.2021 par visioconférence.

Modification des statuts fait à St Cyprien le 17.04.2022 par Assemblée Générale Extraordinaire

Vice-président
Xavier JUBERT



Vice présidente
Isabelle CHAGNIAT



Trésorier
M. Jean Pierre HERTZOG



Trésorière adjointe
Marie Josée MEYER



Secrétaire
Agnès BRILOT



Responsable communication
Jean Pierre NEURDIN



Responsable Juridique
Pascal BRILOT



Président
Norbert HEYDEL



Fait à Saint-Cyprien (66) le 17.04.2022.



Entente Radio Clubs et Indépendants

ORDRE DES REPRESENTANTS DE L'ERCI

03.89.45.49.07

Norbert HEYDEL

Président (68)

Marie Josée MEYER
(par intérim pour un an)
Trésorier (68)

Agnès BRILOT
Secrétaire (42)

Xavier JUBERT
Vice-président chargé des
associations (37)

Hélène ABEL
Adjointe (13)

Isabelle CHAGNIAT
Vice-présidente. DX et Indépendants.
(33)

Hélène MORIO
Adjointe (29)

Jean Pierre NEURDIN
Gestionnaire du site (68)

Rémy FESNEAU
Adjoint (33)

Pascal BRILLOT (radioamateur)
Responsable Juridique (42)

Alexandra COHEN (33)
Agnès BRILOT (42)
Distinctions

Jean MELO (radioamateur)
Responsable technique (03)

Audric LEMARCHAND
Adjoint 27 - 446 Mhz (29)

Monique MEUNIER

Responsable Humanitaire (84)



Entente Radio Clubs et Indépendants

Notre but:

L'association a pour but :

- De faire reconnaître le monde des radioamateurs loisir et technique, radioamateurs scientifique et expérimental, radioamateurs-signaleur comme un corps intermédiaire à part entière pour un dialogue civil au service de l'intérêt général.
- De contribuer à promouvoir le monde de la radiocommunication et de radioamateurs-signaleur qui vise à développer des projets d'intérêts généraux et d'activité sans finalité lucrative et d'en être le porte-parole à travers une communication publique.
- De rassembler et de défendre l'ensemble de ses associations ou clubs affiliés qui créent des liens sociaux, développent la citoyenneté participative, luttent contre les excès de l'individualisme, le racisme, le sexisme et la xénophobie, qui préservent ces valeurs pour une France plus sociale et plus solidaire et qui promeuvent la solidarité nationale.
- D'améliorer l'efficacité des membres par des stratégies ou des plates-formes communes, par le dialogue et/ou la négociation avec les autorités publiques.
- De rechercher une vision protectrice de la vie associative du monde de la radiocommunication autour de ses spécificités citoyennes et gestionnaires.
- De développer des partenariats avec toutes les organisations qui adhèrent aux mêmes valeurs et poursuivent les mêmes objectifs notamment sur le terrain de la radiocommunication et sur les principes de l'action de radioamateurs-signaleurs sur manifestations sportives, culturelles sur voie publique.
- D'apporter des services d'information et de défense dans le cadre de l'exploitation de leur hobby (R/C)
- De créer et former une chaîne d'entraide et de solidarité entre tous les amateurs radio, radioamateurs et radio-clubs et associations membres partenaires.
- D'entrer en relation avec les administrations françaises, européennes ou internationales concernées afin de participer à la mise en place de la meilleure réglementation relative à leurs activités radioamateurs loisir et technique, radioamateurs scientifique et expérimental, radioamateurs-signaleurs et de trouver une solution favorable à toutes les questions qui peuvent concerner les amateurs radio et de radio amateurisme en général.
- D'organiser et de mettre en place l'aide ou l'entraide, en remonté d'information lors d'actions menées dans le cadre de la gestion de l'urgence et de crises de sécurité civile, dans l'encadrement de manifestation, le cas échéant en partenariat avec d'autres organisations par le soutien technique, méthodique en radiocommunication citoyenne auprès des pouvoirs publics.
- Pour des besoins techniques, l'évolution de l'ERCI pourra engendrer l'ouverture d'un radio club sous la tutelle d'un radioamateur référent enregistré à l'Agence Nationale des Fréquences Radioamateurs (ANFR).
- De faire vivre le monde de la radiocommunication de loisir de tous horizons.
- Harmonisation de toutes les associations affiliées
- Elle s'interdit de prendre part à toute activité à caractère politique, confessionnel ou commercial (sauf pour le droit local).
- Agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Reconnaissance de mission publique.

Nos Objectifs:

Nous regardons pour mettre en place les directions du comité :

1. Partenariats divers dans le monde de la radiocommunication.
2. Augmentation des possibilités du 27 Mhz (tous modes).
3. Autorisation à l'antenne.
4. Augmentation en canaux et en puissance du 446 Mhz.
5. Autorisation du mode numérique.
6. Formation et médiatisation de notre moyen radio auprès des OM et futur OM.
7. Procédures radio.
8. Refonte de l'article 411/ 31 à 37 du code de la route visant les signaleurs.

Liste non exhaustive.



Entente Radio Clubs et Indépendants



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE

Site ATHENA - CS 83047
44, Avenue Robert Schuman
68061 MULHOUSE CEDEX

Tél : 03.89.35.42.69 Fax: plus en fonction

REGISTRE DES ASSOCIATIONS DE MULHOUSE

EXTRAIT

VOLUME 92 FOLIO 241

Dénomination : **ENTENTE DES RADIOS CLUBS ET INDEPENDANTS (ERCI) - LIGUE NATIONALE**

Siège : **70 b, Rue de Mulhouse 68110 ILLZACH**

- Les statuts ont été adoptés le 07 Novembre 2015 .

L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son président .
INSCRIT LE 20 Novembre 2015

- Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 Mars 2016, le siège de l'association a été transféré de MULHOUSE, 31, Rue d'Oradour - chez M. Norbert HEYDEL au 70 b, Rue de Mulhouse à 68110 ILLZACH.

INSCRIT LE 06 Avril 2016.

- Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 01 Avril 2018, l'association se nomme maintenant :
ENTENTE DES RADIOS CLUBS ET INDEPENDANTS (ERCI) - REGROUPEMENT NATIONAL .

Ancienne dénomination : ENTENTE DES RADIOS CLUBS ET INDEPENDANTS.

INSCRIT LE 16 Mai 2018 .

- Par décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 18 Avril 2021, le nouveau BUREAU se compose de :
Président(e) : Monsieur Norbert HEYDEL né(e) le 13/01/1960 à Nancy (54) de nationalité française demeurant
31, Rue d'Oradour à 68100 MULHOUSE

Vice-Président(e) : Monsieur Xavier JUBERT né(e) le 22/01/1977 à Tours (37) de nationalité française demeurant
9, Les Echaudés à 37290 TOURNON ST PIERRE

Vice-Président(e) : Madame Isabelle CHAGNAT né(e) le 30/05/1964 à Suresnes (92) de nationalité française
demeurant Lieu dit Jeudi à 33190 PUYBARBAN

Secrétaire : Madame Agnès BRILOT né(e) le 01/11/1968 à Chazelles sur Lyon (42) de nationalité française
demeurant 3, Rue des 4 Cantons à 60710 CHAZELLES SUR LYON

Trésorier(e) : Monsieur Jean Pierre HERTZOG né(e) le 27/07/1950 à Sierentz de nationalité française demeurant
2 b, Rue des Lilas à 68100 MULHOUSE

Membre : Monsieur Pascal BRILOT né(e) le 24/09/1968 à Montbrison (42) de nationalité française demeurant 3,
Rue des 4 Cantons à 60710 CHAZELLES SUR LYON

Membre : Monsieur Jean-Pierre NEURDIN né(e) le 02/03/1944 à Vesoul (70) de nationalité française demeurant
2, Rue de Brest à 68260 KINGERSHEIM

INSCRIT LE 26 Avril 2021

- Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 Avril 2022 l'association se nomme maintenant
ENTENTE DES RADIOS CLUBS ET INDEPENDANTS (ERCI) - LIGUE NATIONALE .

INSCRIT LE 27 Avril 2022 .

- Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 Avril 2022 de nouveaux statuts ont été adoptés.
Une nouvelle rédaction des statuts a été déposée.

INSCRIT LE 27 Avril 2022 .



Entente Radio Clubs et Indépendants

En attente de modification



Service Statistique Répertoire SIRENE

Toute modification (changement d'adresse, statut, raison sociale, activité...) concernant votre entreprise doit être déclarée au CFE dont vous dépendez.

Pour plus de précisions, consulter le site Internet insee.fr à l'adresse :

<https://www.insee.fr/fr/information/1972060>

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 26 février 2020

Description de l'entreprise	Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 20/11/2015
Identifiant SIREN	815 207 998
Identifiant SIRET du siège	815 207 998 00023
Désignation	ENTENTE DES RADIOS CLUBS ET INDEPENDANTS
Sigle	ERCI
Catégorie juridique	9280 - Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle)
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Appartenance au champ ESS	Oui

Description de l'établissement	Etablissement actif au répertoire Sirene depuis le 06/04/2016
Identifiant SIRET	815 207 998 00023
Adresse	ENTENTE RADIOS CLUBS INDEPENDANTS 70 B RUE DE MULHOUSE 68110 ILLZACH
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Site de gestion: CENTRE STATISTIQUE DE METZ
Centre des statistiques sociales et locales
Pôle Sirene Associations
32 AVENUE MALRAUX
57046 METZ CEDEX 1

REPUBLIQUE FRANCAISE



Entente Radio Clubs et Indépendants



NE SOUS-ESTIMEZ PAS

LES PETITS ADVERSAIRES :

UN LION SE VOIT, PAS UN VIRUS.



2021



2020

2019

2018

2017

2016

2015

ERCI
Ligue Nationale



Entente Radio Clubs et Indépendants

LIGUE NATIONALE

Afin d'éviter d'oublier une personne, ce qui serait dommageable pour elle comme pour nous, je tiens à vous remercier toutes et tous de ce que vous avez apporté à l'ERCI et à son congrès national sur la terre catalane, à Saint-Cyprien.

Que vous soyez : Parlementaires, élus, membre d'une association ayant mis vos infrastructures à notre disposition, ou autres,

Que vous soyez Président d'association, membres d'une association, un grand merci également à vous d'avoir fait ces centaines de kilomètres pour apporter votre soutien par votre présence.

Nous, l'ensemble du Comité du bureau Directeur de l'ERCI - LIGUE NATIONALE, remercions la Municipalité de SAINT-CYPRIEN pour son aide, sa disponibilité, ses locaux ainsi que des emplacements parking pour les véhicules, les élus départementaux et régionaux pour leur aide financière exceptionnelle, la Gendarmerie Nationale, la SNSM, les Pompiers ainsi que toutes les instances, régionales, Départementales et Municipales, sans oublier les médias de la région.

Sans Vous, nous ne serions pas là.